

Séance
extraordi-
naire du 10
décembre
2012 à
20h00

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIXIÈME (10^e)
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Aucun contribuables n'assistent à la séance alors que cinq (6) membres du personnel cadre de la Ville, soient madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique, monsieur Claude Fortin, surintendant des travaux publics et de l'urbanisme, Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis ainsi que Réjean Desmeules de Radio-Canada.

**12.12.668 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance spéciale par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.12.669 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2013,

2014 et 2015.

4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal
des immobilisations 2013-2015.*

La planification des immobilisations 2013-2015

Le programme triennal d'investissements de la Ville de Mont-Joli atteint 24,6 M \$ pour les années 2013 à 2015. Les projets ciblés à la première année du plan font évidemment partie des prévisions budgétaires pour l'an prochain alors que la modernisation de nos infrastructures d'eau potable occupe une place de choix dans nos priorités. L'élaboration du programme triennal équivaut donc à coucher sur papier les grandes orientations que la Ville entend poursuivre sur un horizon de trois (3) ans.

J'attire votre attention sur les projets les plus importants pour chacun des services municipaux. En sécurité incendie, nous procéderons à l'acquisition de quatre (4) tenues de combat en 2013 ainsi que d'un camion échelle neuf de 710 000 \$, taxes incluses. L'achat d'une autopompe de 200 000 \$ pour la caserne de Sainte-Angèle est planifié pour 2014 alors qu'un montant de 800 000 \$ est inscrit aux fins d'agrandissement de la caserne de Mont-Joli pour 2015. Ces investissements seront réalisés en partenariat avec les municipalités de Sainte-Angèle, Saint-Joseph et Sainte-Flavie, membres du regroupement de service incendie. Les obligations reliées au schéma de couverture de risques, la responsabilité d'assurer la sécurité de la population ainsi que les dispositions réglementaires concernant l'âge des équipements motivent ces orientations.

Le service des travaux publics procédera en 2013 à l'acquisition d'une camionnette, d'une machine à collage, d'un tracteur à gazon ainsi que de panneaux pour les passages piétonniers. Le sous-sol de l'Hôtel de Ville de même que la salle du Palais de Justice seront dotés de climatisation, un déboursé de 25 000 \$. En 2014, le service prévoit acheter une mini-pelle 60 D avec marteau de 75 000 \$, un camion 10 roues de 120 000 \$ de même qu'un logiciel administratif pour la gestion des permis. L'ajout d'équipement favorisera la réalisation de travaux en régie, une formule générant d'importantes économies. En hygiène du milieu, une somme de 100 000 \$ est prévue pour le branchement de service d'égout sanitaire sur la Route de l'Aéroport alors que 25 000 \$ ont été inscrits pour la mise en place de compteurs d'eau.

En matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement, la réfection du Château Landry fait partie des prévisions pour 2013. Les détails du montage financier sont décrits dans le discours du budget. Précisons simplement que la formule proposée élimine toute taxe pour le financement du projet. Le recours au surplus de la Ville viendrait compléter les efforts du gouvernement du Québec ainsi que ceux de la Fondation des Amis du Château.

Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le programme triennal propose, pour l'exercice 2013, le remplacement de fenêtres du côté nord et la peinture extérieure du Pavillon Lebel, la réparation de la clôture des terrains de tennis du côté est, la réfection de la toiture et le remplacement de fenêtre à la salle St-Jean-Baptiste, l'achat d'un module d'amusement pour le parc Hébert et le parc Richelieu, l'amélioration du parc de planches à roulettes, l'ajout d'un tableau indicateur au stade de baseball et l'aménagement d'un sentier de marche au parc du Ruisseau Lebrun.

Le Club de soccer de Mont-Joli a soumis au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports une demande de subvention pour la réfection des terrains de soccer et l'installation d'éclairage. La Ville agit à titre de porteur de dossier pour ce projet de 760 000 \$ auquel elle contribuera à l'instar de l'ensemble de la communauté, ce qu'elle fait généreusement jusqu'à maintenant. Au cours de la seconde année du programme triennal, les projets de réfection de la toiture, l'installation d'une chute à livres et des travaux de peinture à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, l'isolation du grenier et du sous-sol à la Maison des Jeunes et l'achat de panneaux de scène ont été retenus.

Un montant de 15 M \$ est prévu, réparti sur 2014 et 2015, pour la rénovation du Stade du Centenaire. Le projet comprend la mise aux normes du système de réfrigération au CO², l'installation d'un nouvel éclairage plus performant, d'une toile réfléchissante et l'amélioration des baies vitrées. Ce premier volet, ciblé pour 2014, représente un investissement estimé à 2 M \$. Par ailleurs, nous avons planifié pour 2015 l'implantation d'une seconde glace adjacente à celle déjà existante. La formule nous semble idéale pour nos utilisateurs et pour la population des municipalités environnantes qui pourraient profiter de ces installations tout en assumant une part « raisonnable » des coûts. Ce concept fait l'objet d'un travail concerté avec nos partenaires de la MRC de La Mitis ainsi que ceux de l'École du Mistral. En effet, l'une des motivations à la base de l'ajout d'une deuxième patinoire consiste à assurer la pérennité du programme de sports-étude en hockey à l'école secondaire de Mont-Joli.

Le conseil estime devoir faire le maximum pour conserver ce programme au Mistral et à Mont-Joli. La présence d'équipes dans la Ligue de hockey de développement AA de l'Est du Québec comporte de multiples avantages pour l'école et pour l'ensemble de la communauté. Elle favorise la rétention des élèves et le maintien d'un achalandage plus élevé en plus de contribuer à la motivation des jeunes. Ajoutons que les retombées économiques sont considérables pour la ville. Nous sommes confrontés à une demande très forte pour des heures de glace, tant d'usagers de Mont-Joli que du territoire de La Mitis. Les municipalités voisines manifestent un grand intérêt à s'impliquer dans la réalisation d'un équipement collectif. Les dirigeants du Mistral et de la Commission scolaire des Phares y trouvent aussi leur compte. Bien sûr, la recherche de soutien financier sera de mise, autant par le biais de programmes gouvernementaux tant fédéral que provincial, la MRC de La Mitis, par les retombées des projets éoliens, ainsi que par la communauté d'affaires.

L'élaboration du plan triennal d'immobilisations exige un sérieux exercice de réflexion des membres du conseil et de l'équipe de direction. La gestion optimale des deniers publics de même que la volonté d'équilibrer les investissements de la Ville guident les choix du conseil.

12.12.670 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 et 2015

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2015. Les projets retenus sont les suivants :

Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

12.12.671 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.12.672 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 16, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier